

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé AMMONIAQUE <25%
Code du produit:	0923
No CAS:	1336-21-6
Numéro CE:	215-647-6
Numéro index:	007-001-01-2
Numéro d'enregistrement	01-2119488876-14 ammoniac

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation	Pas d'autres informations importantes disponibles. Détergents de surface
--	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 03-26-49-58-70 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00
Service chargé des renseignements:	Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT 52 rue de Justice - Z.I. Port Sec 51100 REIMS Tel: 03 26 49 58 70 Courriel: chimie@charbonneaux.com	
1.4 Numéro d'appel d'urgence:	ORFILA SAMU : 15 POMPIERS: 18 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15. Emergency Number 112	ORFILA : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

Conseils de prudence

Danger

ammoniaque

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation
· Code(s) d'identification

1336-21-6

· Numéro CE:

215-647-6

· Numéro index:

007-001-01-2

· Composants dangereux:

CAS: 1336-21-6
EINECS: 215-647-6
Numéro index: 007-001-01-2
Reg.nr.: 01-2119488876-14 ammoniac

ammoniaque

⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335

≥10-<25%

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Non applicable

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Contacteur le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après contact avec la peau:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Risques

Risque de perforation gastrique.

Lors de contacts prolongés: risque de brûlures

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· Autres indications

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Prévoir des sols résistants aux solutions alcalines.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

CAS: 1336-21-6 ammoniac

AGW (Allemagne) Valeur à long terme: 14 mg/m³, 20 ppm
2(l);DFG, EU, Y

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 3)

· DNEL

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

DNEL (CONSOUMMATEURS) (Ammoniac gazeux)
 Inhalation (aigue, local): 7.2mg/m3
 Inhalation (aigue, systémique): 23.8mg/m3
 Inhalation (long terme, local): 2.8mg/m3
 Inhalation (long terme, systémique): 23.8mg/m3
 Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j
 Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j
 Ingestion (aigue, systémique): 6.8mg/kg/j
 Ingestion (long terme, systémique): 6.8mg/kg/j
 (TRAVAILLEURS) (Ammoniac gazeux)
 Inhalation (aigue, local): 36mg/m3
 Inhalation (aigue, systémique): 47.6mg/m3
 Inhalation (long terme, local): 14mg/m3
 Inhalation (long terme, systémique): 47.6mg/m3
 Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j
 Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j

· PNEC

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

PNEC (OTH) (Ammoniac gazeux)
 Eau douce: 0.0011mg/l
 Eau de mer: 0.0011mg/l
 Eau, rejet intermittent: 0.089mg/l
 Sédiment: -

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

· Protection des mains:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.



Gants de protection

Norme EN 374

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Epaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

5-25ppm

· valeur du pH:

>11,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 28 °C (20%)

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'auto-inflammation:

651 °C

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C:

0,923 g/cm³ (20%)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

· VOC (selon Directive 1999/13/CE):

0,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

· 10.4 Conditions à éviter

Chaleur / source de chaleur

Température supérieure à : 35°C

La lumière solaire directe

Acides et sels (H₂SO₄, HClO₄)

Halogènes: fluor, chlore, brome, iode

Cuivre, zinc et alliages

hypochlorites alcalins

· 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

Oral

LD50

mg/kg (RAT)

LD50 (supplémentaire)

350 mg/kg (RAT)

valeur non utilisée pour la classification

Inhalatoire

LC50

7.035 mg/l (RAT) ((30min))

NOAEL

67 (OTH) (mg/kg/j Ammoniac gazeux)

68 (RAT) (29 jours)

L'exposition chronique entraîne une tolérance: l'odeur est perçue et les effets irritants surviennent à des concentrations plus élevées qu'initialement.

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 5)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- Danger par aspiration

Peut irriter les voies respiratoires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

CE50 (écologique)	2.700 mg/l (ALGUES) (mg/l)
	110 mg/l (DAPHNIES) (mg/l, 48h)
LC50 (écologique)	0,89 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h)
	Oncorhynchus mykiss

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

Biodegradabilité % (OTH)

Facilement Biodégradable. Entre dans le cycle biogéochimique de l'azote par suite de l'action des bactéries nitrifiantes de l'eau et du sol.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

Log Pow ≤1,3 (OTH)

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

- PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

- Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN2672

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR
- IMDG, IATA

2672 AMMONIAC EN SOLUTION
AMMONIA SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

8 (C5) Matières corrosives.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 6)

· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2672 AMMONIAC EN SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
CAS: 1336-21-6	ammoniaque
CAS: 7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Australian Inventory of Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	
Tous les composants sont compris.	
· Korean Existing Chemical Inventory	
Tous les composants sont compris.	
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2
· Directive 2012/18/UE	
· Catégorie SEVESO	Non concerné
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
· Indications sur les restrictions de travail:	Rubriques nomenclature ICPE (France): / Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	Néant
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent (suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 7)

pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P
 utilisées dans le document:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/
 CE - Règlement CE 528/2012.

· Acronymes et abréviations:

Non concerné

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version
 précédente

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2020

Révision: 27.08.2020

Nom du produit: AMMONIAQUE 13% ou Alkali 18°bé
AMMONIAQUE <25%

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

Désignation brève du scénario d'exposition Voir annexe 1.

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

N°	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8	NA	1, 2, 8a, 8b, 15	1	NA	ES14639
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	6a	NA	ES14653
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES14651
4	Utilisation industrielle	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 19	4, 5, 6b, 7	NA	ES14655
5	Utilisation professionnelle	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 20	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES14657
6	Utilisation privée	21	NA	9a, 16, 35, 39	NA	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES17818

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Quantité utilisée	Montant annuel par site	950000 tonnes
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	6,5 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	140000 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station

PA100945_002

2/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
	Transfert via des lignes fermées.	
	Les pipelines et les navires sont scellés et isolés	
Mesures organisationnelles pour	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute	

PA100945_002

3/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

prévenir/limiter les dégagements,
les dispersions, et les expositions

la mesure du possible.

Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.

L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée

Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation
avec l'évaluation de la protection
personnelle, de l'hygiène et de la
santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
(Efficacité: 90 %)

Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)

Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000133mg/l	0,121
ERC1	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000315mg/l	0,029

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg/p.c./jour	0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	0,02
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC15	Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - cutané - aigu	< 0,01mg/kg p.c.	0,01

PA100945_002 4/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	avec gants, (efficacité 90%), liquide, Forme gazeuse	et long terme - systémique	/jour	
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans protection respiratoire, sans ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,01mg/m³	< 0,001
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,11mg/m³	0
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m³	0,01
PROC2	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,11mg/m³	< 0,01
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,10mg/m³	0,00
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,10mg/m³	< 0,01
PROC8b	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,10mg/m³	0,01

PA100945_002

5/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,11mg/m ³	0
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,11mg/m ³	< 0,01
PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

PA100945_002

6/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	800000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de	105000 kg / jour

PA100945_002

7/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Libération: Air	
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

PA100945_002

8/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	

PA100945_002

9/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00219mg/l	0,076
ERC6a	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000205mg/l	0,019

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01

PA100945_002 10/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m³	0,01
PA100945_002 11/45 FR				

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m³	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01

PA100945_002

12/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Concentrations >=0% <=25%			
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01

PA100945_002

13/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	pendant 1 - 4 heures			
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse,	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PA100945_002		14/45	FR	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Concentrations >=0% <=25%			
------------------------------	--	--	--

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le
Scénario d'Exposition**

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, mélange dans un procédé par lot ou continu, palletisation, compression, transfert et emballage, Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) incluant sa distribution

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	1 Million de tonnes/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3,8 Million de tonnes/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	330
	Facteur d'Emission ou de	74000 kg / jour

PA100945_002

16/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Libération: Air	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetés dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)
	Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	100 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les teneurs de la substance dans le produit
-----------------------------	---------------------	--

PA100945_002 17/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Substance dans le Mélange/l'Article	jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, gazeux
	Pression de vapeur	8600 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
PA100945_00218/45FR		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

influencés par la gestion du risque	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %) Protection respiratoire (Efficacité: 95 %) Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,00013mg/l	0,045
ERC2	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000120mg/l	0,011

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité	Travailleur - cutané - aigu et long terme -	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01

PA100945_002 19/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	90%), sans ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	systémique		
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01
Pertinent pour	Exposition la plus élevée,	Salarié - par inhalation, à	0,53mg/m³	0,01

PA100945_002

20/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

tous les PROC	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	court terme - local		
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée,	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01

PA100945_002

21/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%			
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m³	0
PROC5, PROC8a, PROC9	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m³	0,01

PA100945_002

22/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - Inhalation - long terme	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire	Travailleur - Inhalation - long terme	0,43mg/m ³	0,03
PA100945_002 23/45 FR				

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

(95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%			
--	--	--	--

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le
Scénario d'Exposition**

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC5, ERC6b, ERC7

Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Montant annuel par site	25000 tonne(s)/an
	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	354000 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de	Nombre de jours	330

PA100945_002 25/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

l'environnement

d'émission par année

Facteur d'Emission ou de Libération: Air

70000 kg / jour

Utilisation à l'intérieur.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Air

Purification de l'air avec blanchisseur

Eau

Les eaux usées sont généralement traitées sur site par méthodes chimiques et/ou biologiques avant d'être rejetées dans la STEP municipale ou dans l'environnement., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires. (Dégradation-effectivité: 100 %)

Toutes les étapes de production sont fermées et le niveau de confinement est élevé

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées

Traitement des eaux usées sur site

Traitement des Boues

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Toutes les boues sont collectées et incinérées ou envoyées en enfouissement.

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets

Les déchets solides doivent être éliminés par mise en décharge ou par incinération

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération

Aucune revalorisation externe des déchets n'est prévue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide, gazeux

Pression de vapeur

8600 hPa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

220 jours/ an

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

PA100945_002

26/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	limiter la concentration de la substance dans le mélange à 10 %.(PROC19)	

PA100945_002 27/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,000108mg/l	0,098
ERC4	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000231mg/l	0,021
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	0,0000558mg/l	0,051
ERC5	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	0,0000121mg/l	0,011
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,0001
ERC6b	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0002
ERC7	Exposition la plus élevée	Eau douce	PEC	< 0,000001mg/l	0,005

PA100945_002

28/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

ERC7	Exposition la plus élevée	Eau de mer	PEC	< 0,000001mg/l	0,0011
------	---------------------------	------------	-----	----------------	--------

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC1	Utilisation à l'intérieur., sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	< 0,01
PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,21mg/m ³	0
PROC5, PROC8a,	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur.,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme -	0,53mg/m ³	0,01

PA100945_002

29/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

PROC9, PROC13	avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	systémique		
Pertinent pour tous les PROC	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,11mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,21mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC19	Concentration réduite, 10% p/p, avec gants, (efficacité 90%)	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c. /jour	0,2

PA100945_002

30/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m ³	0
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m ³	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC13	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m ³	0,01
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,66mg/m ³	0,02
PA100945_002		31/45		FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	<=25%			
PROC2, PROC8b, PROC15	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,13mg/m³	0,01
PROC3, PROC4	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,26mg/m³	0,02
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,66mg/m³	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m³	0,04
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite,	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m³	0,14

PA100945_002

32/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	(solution à max.10%)			
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Salarié - par inhalation, à court terme - local	6,56mg/m ³	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec équipement de protection respiratoire (95%), avec ventilation avec aspiration localisée, pendant 1 - 4 heures, Forme aqueuse, Concentration réduite, (solution à max.10%)	Travailleur - Inhalation - long terme	6,56mg/m ³	0,47

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le
Scénario d'Exposition**

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Facilement biodégradable.

Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	Large application.
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques	Air	Purification de l'air avec blanchisseur
	Eau	Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès

PA100945_002 34/45 FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

(Temperature, concentration, pH, temps)., Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées

Traitement des eaux usées sur site, ou, Station municipale de traitement des eaux usées

Pourcentage retiré des eaux usées

90 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide, gazeux

Pression de vapeur

8600 hPa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

220 jours/ an

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Volume respiratoire

10 m3/8 heures

Surface de peau exposée

480 cm²

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Transfert via des lignes fermées.

Les pipelines et les navires sont scellés et isolés

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues.

L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée

Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

(Efficacité: 90 %)

Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)

PA100945_002

35/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20

Activité	Application en tant que solution	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
	Pression de vapeur	287 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/8 heures
	Surface de peau exposée	480 cm²
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Transfert via des lignes fermées. Les pipelines et les navires sont scellés et isolés Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. L'exposition et la surveillance biologique des opérateurs est régulièrement effectuée Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)	
	Protection respiratoire (Efficacité: 95 %)	
	Porter une protection vestimentaire adaptée, tabliers, vêtements ou combinaison de protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé. L'utilisation est évaluée comme sûre.

PA100945_002

36/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Travailleurs

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), sans ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC15, PROC20	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,01mg/kg p.c. /jour	< 0,01
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,21mg/kg p.c. /jour	0,03
PROC10	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,02
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec gants, (efficacité 90%), avec ventilation avec aspiration localisée, 10% cutané	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,41mg/kg p.c. /jour	0,2
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,13mg/m ³	0
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,13mg/m ³	< 0,01

PA100945_002

37/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC2, PROC15, PROC8b	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,13mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,26mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,26mg/m ³	0,01
PROC3, PROC4, PROC20	Exposition la plus élevée, Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,26mg/m ³	0,02
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01

PA100945_002

38/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse			
PROC5, PROC8a, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,43mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,43mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, liquide, Forme gazeuse	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,43mg/m ³	0,03
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,66mg/m ³	0,01
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,66mg/m ³	0,02

PA100945_002

39/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	<=25%			
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,66mg/m ³	0,05
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	0,53mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à court terme - local	0,53mg/m ³	0,01
PROC9	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,53mg/m ³	0,04
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations >=0% <=25%	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	5,26mg/m ³	0,11
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%),	Salarié - par inhalation, à court terme - local	5,26mg/m ³	0,15
PA100945_002		40/45	FR	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$			
PROC11	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	5,26mg/m ³	0,38
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	6,56mg/m ³	0,14
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à court terme - local	6,56mg/m ³	0,18
PROC19	Utilisation à l'intérieur., avec ventilation avec aspiration localisée, avec équipement de protection respiratoire (95%), pendant 1 - 4 heures, Concentrations $\geq 0\%$ $\leq 25\%$	Salarié - par inhalation, à long terme - local	6,56mg/m ³	0,47

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

PA100945_002

41/45

FR

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC16: Fluides de transfert de chaleur PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a, PC39

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois/mois
	Exposition unique	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC16

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 0,05%
-----------------------------	---	---

PA100945_002

43/45

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique(Système clos PC16)	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.
2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 4%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par semaine
	Exposition unique	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter des gants appropriés. utiliser une protection oculaire adaptée.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement.

Consommateurs

Consommateurs

Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Santé

PA100945_002

44/45

FR

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Ammoniac....%

Version 3.0

Date d'impression 12.08.2015

Date de révision 10.07.2015

Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION

nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht
pays	Belgique	Les Pays Bas
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01
procédure de rappel	Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944
SYSTÈMES DE QUALITÉ		
ISO 9001	Oui	Oui
ISO 14001	Oui	Oui
ISO 22000	Oui	Oui
FSSC 22000	Oui	Oui
GMP+ -feed	Oui	Oui
OHSAS18001	-	Oui
ESAD	Oui	Oui
autres	-	AEO